

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

LA LISTE DES 101 PLATEFORMES AGRÉES ET RAPPEL DU CALENDRIER

Pour mémoire, la réforme de la facturation électronique s'échelonne de manière progressive sur la période de 2026 et 2027 (voir Lettre de Scène Ensemble de novembre 2025) avec une distinction importante entre réception et émission des factures.

Toutes les entreprises de droit privé doivent avoir choisi au 1^{er} septembre 2026 une plateforme agréée pour se conformer à l'obligation de réception des factures.

La DGFIP vient de publier une première liste de 101 plateformes.

[Consulter la liste des plateformes agréées.](#)

[Voir la fiche des Finances publiques dédiée aux associations](#)